

Consignes concernant les stages

BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION

Chargée de cours : V.Sonneville

Intitulé des 2 stages :

- 1) Stage d'intégration professionnelle (120 périodes)
- 2) Activités professionnelles de formation (240 périodes)

Les 2 stages doivent être effectués dans le domaine informatique. Il peut s'agir d'une société purement informatique, ou d'une autre société possédant obligatoirement une équipe d'informaticiens (min un !) capables de suivre et de seconder l'étudiant dans son apprentissage. Le travail proposé à l'étudiant doit contenir une part importante de programmation et/ou d'analyse et/ou de testing.

Il est FORTEMENT conseillé de cumuler ces 2 stages, pour pouvoir les effectuer au même endroit et pour une durée plus longue. En effet, certains employeurs sont réticents à l'idée de ne vous engager que pour 3 ou 4 semaines, car l'étudiant passe alors la majorité de son temps à se former, et non pas à être productif pour la société.

Si vous cumulez les 2 stages, la durée totale sera de $120 + 240 = 360$ périodes, c'est-à-dire 300 heures, c'est-à-dire 2 à 3 mois, en fonction du nombre d'heures par semaine. Le compte ne doit pas être absolument exact. Nous acceptons des divergences de -10% à +30% c'est-à-dire de 270 heures à 390 heures.

Il n'est pas possible de demander une dispense pour les stages.

Pour les étudiants qui travaillent déjà dans le domaine informatique, il est possible d'effectuer leur stage dans la société qui les emploie. Prière de prendre contact avec Mme Sonneville pour ce cas particulier.

Mesures Covid : Le stage peut se dérouler en présentiel ou à distance, mais nous vous conseillons de prêter au moins un ou 2 jours par semaine en présentiel si c'est possible, car la communication s'avère toujours plus difficile à distance.

Prérequis des 2 stages cumulés :

- 1) Projet d'analyse et de conception
- 2) Projet d'intégration de développement (ce prérequis est momentanément mis entre parenthèses pour des questions d'organisation dans la section).

Avant de commencer le stage :

- L'étudiant doit **s'inscrire** aux modules de stages **au secrétariat**.
- L'étudiant doit remplir le formulaire en ligne de **demande de convention de stage**.
- Après un délai de 7 jours environ, l'étudiant peut aller chercher à l'accueil sa **convention de stage** en 3 exemplaires. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il pourra commencer son stage. Un exemplaire est à remettre au maître de stage, un autre est à remettre à l'école une fois signé par le maître de stage, et le troisième est pour l'étudiant.
- L'étudiant reçoit via le secrétariat ou télécharge un **carnet de stage** qui devra être complété à la fin du stage.
- **Attention aux périodes de vacances scolaires** : Si votre stage commence pendant une période de vacances scolaires, prévoyez de demander votre convention bien à l'avance !

Pendant le stage :

- Le professeur responsable des stages viendra rendre **visite** à l'étudiant, après avoir pris rendez-vous. La présence du maître de stage sur place est évidemment requise ce jour-là.

Après le stage :

Endéans le mois qui suit la fin du stage, l'étudiant doit remettre au professeur responsable (ou au secrétariat à l'attention du professeur):

- Le **carnet de stage** soigneusement complété par son maître de stage et par lui-même.
- Un **rapport écrit** de 15 à 20 pages expliquant l'organisation de la société dans laquelle il a travaillé, l'environnement informatique dans lequel il a évolué, le travail qui lui a été demandé, ce qu'il a réalisé concrètement, les tâches qui ont éventuellement été ajoutées, modifiées ou supprimées en cours de route, les apports qu'il en a retirés, les difficultés qu'il a rencontrées...